

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - JEANJEAN - LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT - TEDESCHI - TURPIN.
Mrs BAUDUIN - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER - MOREAU - PROST - RIGNANESE - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER ;
de Sandrine FRAISSE-SIBILLE à Marie-Christine LASSALLE ;
de Alain BESSON à Jean-Louis GERGAUD ;
de Lionel SAYLLAC à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND.

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, Madame Chrystèle CATON, chargée de projets Rhône au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), a projeté un film concernant la faune et la flore des Landes de Montagny et plus généralement de l'ensemble des ENS du territoire. Ce film présenté et commenté par Mme CATON fut très intéressant et très riche sur le plan écologique.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018 :

Adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2018-015 Attribution des subventions aux associations de la commune - exercice 2018 : le montant des subventions attribuées aux associations dont le dossier est complet s'élève à 16 400,00 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-016 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du trail intercommunal : ce trail se déroulera le 14 octobre 2018 sur 5 communes, Charly, Grigny, Millery, Vernaison et Montagny. C'est la commune de Grigny qui se charge de l'organisation. Il est proposé de verser à la commune de Grigny une subvention de 500 € pour les frais d'organisation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-017 Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2018 :

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'opération suivante : 2^{ème} tranche de travaux de sécurisation de la RD 386, opération d'un coût prévisionnel de 550 000 € HT en partenariat avec la CCVG et le département du Rhône. Cette dotation pourrait aider à financer une partie des travaux pour la sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-018 Centre de gestion du Rhône – convention de mission de médiation préalable obligatoire ; Monsieur le Maire propose de signer une convention de mission de médiation préalable obligatoire avec le CDG69 et indique que ce dispositif a pour objet de mettre fin avec l'aide d'un médiateur du CDG 69 aux éventuels différends avec les agents communaux.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-019 Modification du temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe permanent à temps complet : il convient de modifier le temps de travail de ce poste et de le diminuer de 35 h à 28 h 30 à compter du 1^{er} juillet 2018, afin de nommer l'agent bénéficiant d'un avancement à ce grade.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-020 Modification du régime indemnitaire pour le personnel de la filière médico-sociale – prime de service des auxiliaires de puériculture. : le personnel de ce cadre d'emploi ne bénéficie pas du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) mis en place pour tous les autres agents.

Il convient donc de revoir les taux d'attribution de cette prime qui n'a jamais évoluée depuis 2006. Il ressort qu'à compter du 1^{er} juin 2018 pour les auxiliaires de puériculture, le pourcentage maximum du traitement brut au 31 décembre de l'année précédente, constituant le montant annuel de la prime servie à chaque agent sera de 7 %.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-021 Modification du régime indemnitaire pour la filière médico-sociale – prime spéciale de sujétion et prime forfaitaire des auxiliaires de puériculture : dans le même esprit et pour les mêmes raisons que la délibération précédente, il a été retenu qu'à compter du 1^{er} juin 2018, pour les auxiliaires de puériculture, le montant maximum de la prime attribuable individuellement est fixé à 10 % du traitement brut.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-022 Modification du régime indemnitaire pour le personnel de la filière médico-sociale – indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants : dans le même esprit et pour les mêmes raisons que les délibérations précédentes, il a été retenu qu'à compter du 1^{er} juin 2018, pour les éducateurs de jeunes enfants, l'attribution individuelle de cette indemnité est fixé en appliquant aux montants de référence annuels (éducateur chef de jeunes enfants = 1050 € - éducateur principal de jeunes enfants = 950 € - éducateur de jeunes enfants = 950 €) un coefficient multiplicateur de 5.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-023 Décision modificative n°1 – budget communal 2018 : il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants en dépenses de fonctionnement : - 2 000 € au chapitre 022 article 22 « dépenses imprévues » et + 2 000 € au chapitre 67 article 6718 « autres charges exceptionnelles ».

Adoptée par 20 voix pour et 2 abstentions.

Délibération 2018-024 Décision modificative n°2 - budget communal 2018 : il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants en dépenses de fonctionnement : - 61 000 € au chapitre 022 article 22 « dépenses imprévues » et + 61 000 € au chapitre 66 article 66111 « intérêts réglés à l'échéance ».

Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2018-025 Décision modificative n°3 – budget communal 2018 : il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants en dépenses d'investissement : - 25 000 € au chapitre 020 article 20 « dépenses imprévues » et -12 500 € au chapitre 20 article 2031 « frais d'études » et + 12 500 € au chapitre 21 article 21538 « autres réseaux ».

Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD